

Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action Ouest

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial
et humain - Proposition d'attribution de subventions au
titre du Fonds de solidarité communale et d'approbation
des termes des projets de conventions financières**

CP/2020/007

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport, pour un montant total de 2 247 337 €.

**I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU
TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE**

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet par Commune sur la durée du mandat municipal.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000 euros est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la Commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la Commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

Par délibération du 24 juin 2019 (CD/2019/045) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement sportif porté par une association, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'association.

II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans les tableaux ci-après.

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

- Sur le Territoire Ouest :

Attributaire	Projet	Montant Subventionnable	Montant Proposé
COMMUNE DE DUNTZENHEIM	travaux d'aménagement de voirie	341 432,50	100 000,00
COMMUNE DE ROHR	réfection totale de la rue du Nonnenberg	288 400,00	100 000,00
COMMUNE DE DOMFESSEL	travaux de réaménagement de la cour de l'école	42 001,00	16 381,00
COMMUNE DE NEUWILLER LES SAVERNE	aménagement de sécurité aux abords du cimetière catholique	36 691,32	11 007,00
COMMUNE DE KNOERSHEIM	réhabilitation du presbytère en logements sociaux	546 040,00	100 000,00
COMMUNE DE WANGENBOURG ENGENTHAL	aménagement d'un sentier piétons Route du Nideck	186 089,00	40 940,00
			368 328,00

- Sur le Territoire Eurométropole de Strasbourg :

Attributaire	Projet	Montant Subventionnable	Montant Proposé
COMMUNE DE REICHSTETT	création d'un parcours de santé	42 425,60	6 788,00
COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM	mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de l'église Saint-luc	210 664,00	31 600,00
COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN DELEGUE A LA PAROISSE PROTESTANTE OBERHAUSBERGEN-MITTELHAUSBERGEN	travaux de rénovation de l'église protestante	693 221,80	100 000,00
COMMUNE DE HANDSCHUHEIM DELEGUE AU SIVU ACHENHEIM	rénovation et extension du Gymnase du Collège	2 250 000,00	100 000,00
COMMUNE DE ACHENHEIM DELEGUE AU SIVU ACHENHEIM	rénovation et extension du Gymnase du Collège	2 250 000,00	100 000,00
COMMUNE DE KOLBSHEIM DELEGUE AU SIVU ACHENHEIM	rénovation et extension du Gymnase du Collège	2 250 000,00	100 000,00
COMMUNE DE BREUSCHWICKERSHEIM DELEGUE AU SIVU ACHENHEIM	rénovation et extension du Gymnase du Collège	2 250 000,00	100 000,00
			538 388,00

- Sur le Territoire Nord :

Attributaire	Projet	Montant Subventionnable	Montant Proposé
COMMUNE DE MITTELSCHAEFFOLSHEIM	aménagement de la rue des Peupliers	243 685,57	82 853,00
COMMUNE DE BERSTHEIM	création d'une maison des associations	188 500,00	47 125,00
COMMUNE DE ZINSWILLER	aménagement de la rue d'Uhrwiller	978 984,20	100 000,00
COMMUNE DE DRACHENBRONN BIRLENBACH	travaux de voirie et d'éclairage public	265 591,40	100 000,00
COMMUNE DE STEINSELTZ	travaux de sécurisation et d'élargissement de la rue de la Bergerie	108 500,00	41 230,00
COMMUNE DE STUNDWILLER	travaux d'aménagement des rues des Vergers et du Moulin	247 000,00	96 330,00
			467 538,00

- Sur le Territoire Sud :

Attributaire	Projet	Montant Subventionnable	Montant Proposé
COMMUNE D ICHTRATZHEIM	travaux d'aménagement de la RD1083, de la route de Lyon et de la rue d'Andlau	19 388,65	5 428,00
COMMUNE DE HINDISHEIM	ravalement des façades du bâtiment mairie/école	54 473,40	14 163,00
COMMUNE DE LIMERSHEIM	rénovation intérieure de l'église Saint Denis	312 842,64	100 000,00
COMMUNE DE MATZENHEIM	remplacement de l'éclairage public	644 405,00	100 000,00
COMMUNE DE SAND	construction d'une salle multifonctions	1 155 600,00	100 000,00
COMMUNE D'OSTHOUSE DELEGUE AU CERCLE SAINT BARTHELEMY OSTHOUSE	structuration de la salle de sport de l'association du Cercle Saint-Barthelemy Osthouse	115 300,00	34 590,00
COMMUNE D'ERGERSHEIM	travaux d'aménagement des voiries communales	303 906,40	79 016,00
COMMUNE D'INNENHEIM	travaux d'aménagement de voirie et de rénovation de l'éclairage public	23 296,70	6 058,00
COMMUNE D'ODRATZHEIM	parc urbain pour les jeunes	51 575,20	17 535,00
COMMUNE D'ALBE	travaux de réfections des rues Steinacker et Baechling	18 075,00	6 146,00
COMMUNE DE BAREMBACH	travaux de voirie et d'assainissement pluvial dans la rue des Juifs et la rue du Haut-Bout	145 000,00	26 100,00
COMMUNE DE GRESSWILLER	réparation de la charpente de l'église	51 370,00	14 383,00
COMMUNE DE MUTZIG	création d'une maison de permanence des services publics	286 667,40	88 867,00
COMMUNE DE NEUVE EGLISE	travaux de voirie	29 895,00	7 773,00
COMMUNE DE NIEDERHASLACH	travaux de voirie	118 752,86	36 814,00
COMMUNE DE SAINT PIERRE BOIS	travaux d'aménagement de la rue des Alouettes et de Dambach	391 872,00	100 000,00
COMMUNE DE STILL	installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles	63 438,66	23 473,00
COMMUNE DE BERNARDVILLE	ralentisseurs de vitesse à l'entrée du village	7 940,00	2 858,00
COMMUNE DE BALDENHEIM	aménagement de voiries et réfection de trottoirs dans diverses rues	583 958,50	100 000,00
COMMUNE DE SCHWOBSHEIM	réalisation des trottoirs et pose d'enrobé rue Principale	28 226,90	9 879,00
			873 083,00

Ces Communes ont confirmé que le projet présenté sera le seul et unique projet pour lequel elles solliciteront le Département au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain sur la période du mandat municipal.

Ces mêmes Communes ont également approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

Les commissions territoriales ont émis un avis favorable à ces propositions.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le Président à signer ces conventions.

III – Cartouche financier

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de Solidarité Communale	50 000 000,00 €	33 971 738,04 €	2 247 337,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 2 247 337 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;

- d'autoriser son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY